



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du jeudi 11 avril 2019

DÉLIBÉRATION

N° 34 - 11.04.2019

En exercice... 26
Présents..... 21
Votants..... 26
Abstention 0

AFFAIRES GÉNÉRALES
2. FINANCES
BUDGET PRINCIPAL
Compte de gestion 2018

L'AN DEUX MILLE DIX NEUF,
Le 11 avril,

Le Conseil Communautaire, dûment convoqué le 5 avril 2019, s'est réuni en séance ordinaire à la salle des Oyats située sur la commune du Bois Plage en Ré, sous la présidence de Monsieur Lionel QUILLET.

Délégués titulaires présents :

Ars en Ré : M. Jean-Louis OLIVIER, Mme Ghislaine DOEUFF,
Le Bois-Plage : M. Jean-Pierre GAILLARD, Mme Marlyse PALITO, M. Gérard JUIN,
La Couarde sur Mer : M. Patrick RAYTON, Mme Béatrice TURBE,
La Flotte : M. Léon GENDRE, Mme Isabelle MASON-TIVENIN, M. Jean-Paul HERAUDEAU,
Loix : M. Lionel QUILLET, M. Frédéric GUERLAIN,
Les Portes en Ré : M. Michel AUCLAIR, M. Michel OGER,
Rivedoux Plage : M. Patrice RAFFARIN, Mme Marie-Noëlle BINET, M. Didier BOUYER,
St. Clément des Baleines
Ste Marie de Ré : Mme Gisèle VERGNON, Mme Isabelle RONTE,
St. Martin de Ré : M. Patrice DECHELETTE, M. Henry-Paul JAFFARD.

Délégués titulaires absents et excusés :

M. Gilles DUVAL (donne pouvoir à M. Michel AUCLAIR), Mme Catherine JACOB (donne pouvoir à M. Michel OGER), M. Francis VILLEDIEU (donne pouvoir à M. Lionel QUILLET), M. Yann MAÎTRE (donne pouvoir à Mme Gisèle VERGNON), Mme Chantal ZELY-TORDJMANN (donne pouvoir à M. Patrice DECHELETTE).

Secrétaire de séance : M. Henry-Paul JAFFARD.

* * * * *

AR PREFECTURE

017-241700459-20190411-D201934-DE
Reçu le 12/04/2019



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du jeudi 11 avril 2019

DÉLIBÉRATION

N° 34 - 11.04.2019

En exercice... 26

Présents..... 21

Votants..... 26

Abstention 0

AFFAIRES GÉNÉRALES 2. FINANCES BUDGET PRINCIPAL Compte de gestion 2018

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 1612-2,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable depuis le 1^{er} janvier 1999,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances du 1^{er} avril 2019,

Considérant que l'instruction M14 définit le compte de gestion du Comptable comme étant l'ensemble des documents de synthèse de la comptabilité générale, tels que défini par le plan comptable de 1982,

Considérant que le compte de gestion rend compte de l'exécution du budget comparé aux autorisations de dépenses et de recettes,

Considérant que l'arrêt du compte de gestion est le préalable obligatoire au vote du compte administratif, ce dernier constituant l'arrêté définitif des comptes,

Considérant que le Comptable Public de Saint Martin de Ré a transmis le compte de gestion 2018 du budget principal le 5 février 2019,

Considérant que le compte de gestion 2018 du budget principal est conforme aux écritures de la comptabilité administrative de la Communauté de Communes de l'Ile de Ré,

La synthèse des réalisations de l'exercice 2018 des Comptables Publics figure dans l'annexe jointe.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- **d'arrêter le compte de gestion 2018 du budget principal des Comptables Publics de Saint Martin de Ré,**
- **déclarer que le compte de gestion 2018 du budget principal dressé par les Comptables Publics de Saint Martin de Ré et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve.**

Affichée le : 12 avril 2019

Le Président

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification. A compter du 1^{er} décembre 2018, vous pouvez également déposer votre recours juridictionnel sur l'application internet télérécourse citoyens, en suivant les instructions disponibles à : www.telerecours.fr.

AR PREFECTURE

017-241700459-20190411-D201934-DE

Reçu le 12/04/2019

Résultats budgétaires de l'exercice

22200 - COMMUNAUTE DE COMMUNES ILE DE

Exercice 2018

	SECTION D'INVESTISSEMENT		SECTION DE FONCTIONNEMENT		TOTAL DES SECTIONS
RECETTES					
Prévisions budgétaires totales (a)	22 332 281,94		30 505 142,96		52 837 424,90
Titres de recette émis (b)	6 740 399,35		27 015 323,74		33 755 723,09
Réductions de titres (c)			68 920,30		68 920,30
Recettes nettes (d = b - c)	6 740 399,35		26 946 403,44		33 686 802,79
DEPENSES					
Autorisations budgétaires totales (e)	22 332 281,94		30 505 142,96		52 837 424,90
Mandats émis (f)	2 413 164,49		25 425 763,14		27 838 927,63
Annulations de mandats (g)			2 163 203,19		2 163 203,19
Depenses nettes (h = f - g)	2 413 164,49		23 262 559,95		25 675 724,44
RESULTAT DE L'EXERCICE					
(d - h) Excédent	4 327 234,86		3 683 843,49		8 011 078,35
(h - d) Déficit					

AR PREFECTURE

017-241700459-20190411-D201934-DE
 Reçu le 12/04/2019

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

22200 - COMMUNAUTE DE COMMUNES ILE DE

Exercice 2018

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2017	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2018	RESULTAT DE L'EXERCICE 2018	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2018
I - Budget principal					
Investissement	-5 317 025,17		4 327 234,86		-989 790,31
Fonctionnement	8 493 152,94	4 656 207,98	3 683 843,49		7 520 788,45
TOTAL I	3 176 127,77	4 656 207,98	8 011 078,35		6 530 998,14
II - Budgets des services à caractère administratif 42200-ECOTAXE CDC ILE DE RE					
- Investissement	267 485,04		1 150 518,92		1 418 003,96
Fonctionnement	3 941 199,18	1 142 742,03	1 116 851,00		3 915 308,15
Sous-Total	4 208 684,22	1 142 742,03	2 267 369,92		5 333 312,11
TOTAL II	4 208 684,22	1 142 742,03	2 267 369,92		5 333 312,11
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	7 384 811,99	5 798 950,01	10 278 448,27		11 864 310,25

AR PREFECTURE

017-241700459-20190411-D201934-DE
Reçu le 12/04/2019